
Extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel relatif à l'arrêté pris sur l'emploi de toutes les croix de fer pour la fabrication des armes, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel relatif à l'arrêté pris sur l'emploi de toutes les croix de fer pour la fabrication des armes, lors de la séance du 30 brumaire an II (20 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 533-534;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40865_t1_0533_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Seine offrent à la patrie tous les hochets du culte, instruments de la superstition et du fanatisme : « Législateurs, disent-ils, recevez nos hommages, ils sont aussi purs que votre vertu; consommez un ouvrage si glorieusement avancé, et vous sauverez la patrie. »

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la commune de Neuilly-sur-Seine (2) :

Adresse à la Convention nationale.

« Législateurs,

« Les habitants de la commune de Neuilly-sur-Seine ont arrêté que tous les hochets du culte, instruments de superstition et du fanatisme, seraient déposés sur le véritable autel des républicains, celui de la patrie; des républicains ne connaissent d'autre culte que celui de la liberté, de l'égalité et de toutes les vertus qui sont la base du seul gouvernement qui convient à la dignité de l'homme.

« Ce gouvernement, citoyens, vous l'avez donné aux Français, qui, tous, ont oublié les erreurs religieuses et royalistes. Les peuples de la terre, les générations des hommes entraînés par le grand mouvement de votre vertu et de votre génie jouiront à jamais de vos immortels bienfaits et vous proclameront unanimement les bienfaiteurs de l'humanité.

« Législateurs vertueux, recevez nos hommages qui sont aussi purs que votre vertu; consommez un ouvrage si glorieusement avancé, restez à votre poste jusqu'à ce que la République soit affermie, et que tous les ennemis du dedans et du dehors aient reçu la juste peine des outrages qu'ils ont fait à l'humanité. Nous ! nous jurons de mourir républicains.

(Suivent 30 signatures.)

« Les habitants de la commune vous invitent à accélérer le travail de l'instruction nationale, vu que la jeunesse est dans la plus grande inaction.

« Et comme la commune de Neuilly, voisine de la capitale d'un peuple libre, se trouve dans ce moment privée des eaux salutaires qui arrosaient son sol et qui faisaient le plus beau séjour de son arrondissement et qui se trouve aujourd'hui empestée par les eaux stagnantes qui y erouissent, et leur donne la mort, ils vous demandent, législateurs, de venir à leur secours et de leur rendre ces eaux salutaires qui furent ravies par la construction du nouveau pont. »

(Suivent 17 signatures.)

Suit le texte du discours prononcé par la citoyenne Godillion, d'après un document des Archives nationales (3) :

Citoyens représentants,

Les véritables républicains de Neuilly viennent rendre hommage à votre vertu et à votre sagesse. Vous avez terrassé le despotisme, vous

avez trouvé le contre-poison de notre malheur en détruisant le fanatisme; jadis l'erreur nous conduisait; aujourd'hui vos lumières ont allumé le flambeau de la raison; il nous éclaire et il nous conduira au véritable bonheur. Jadis des êtres vicieux, hypocrites et méchants, sous le faux titre de ministre de Dieu, mettaient le trouble dans les familles; c'était pour l'amour de Dieu qu'il fallait se brouiller avec nos époux, et le tout pour nous tromper, nous séduire et nous abuser; c'est à vous, braves et immortels Montagnards, à qui nous devons reconnaissance, nous vous jurons de ne reconnaître pour religion que la nature et la raison; nous vous jurons de faire des citoyens. Croyez à notre civisme, nous ne tromperons pas la patrie.

GODILLION.

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (1).

Les citoyens de Neuilly ont apporté l'argenterie et les ornements de leur église.

La citoyenne Godillion a prononcé le discours suivant :

(Suit le texte du discours que nous insérons ci-dessus d'après un document des Archives nationales.)

Mention honorable.

Un citoyen de la même commune a chanté les couplets suivants :

Air de l'Amant stultue.

Nous apportons les reliques
De la superstition,
Tous les saints et leurs tuniques
Avec grande dévotion;
Contre la clique,
Des brigands coalisés,
Tous ces saints ont protesté
Et veulent aussi la République.

O Montagne, dont la gloire
Fait l'honneur du nom français,
Tes travaux et ta mémoire
Sont éternels à jamais;
A ton exemple
Nous chérissons l'unité,
Nous voulons la liberté,
Ou vaincre ou mourir tous ensemble.

Le district de Rhetel [Rethel] fait part à la Convention qu'il a arrêté que toutes les croix de fer seront employées pour la fabrication des armes.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit un extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel (3) :

Extrait du registre des délibérations du conseil permanent du district de Rethel.

Ce jourd'hui dix-sept septembre mil sept cent quatre-vingt-troize, l'an II de la République, une et indivisible.

(1) *Premier supplément au Bulletin de la Convention* du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 338.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 756.

Séance publique ouverte.

Le procureur syndic a dit :

« On a besoin de fer pour les différents arsenaux de la République; il existe dans toutes les municipalités des croix de fer qui ne servent qu'à alimenter la superstition. Donnons-leur une destination plus salutaire, en les faisant changer en armes pour la défense de la patrie, et ces instruments créés par le fanatisme pour asservir l'homme, serviront maintenant à la conquête de sa liberté. »

« Je propose donc de requérir toutes les municipalités du district de faire enlever et conduire au district de Rethel, dans les huit jours, toutes les croix de fer qui se trouvent dans leur arrondissement. »

Le conseil permanent, délibérant sur la proposition du procureur syndic,

Arrête que dans les huit jours toutes les municipalités sont requises de faire enlever et conduire au district de Rethel toutes les croix de fer qui sont dans leur ressort.

Signé au registre : WATELLIER; PAUFFIN;
TIERCELET; GOULET, LEROY et LANDRAGIN;
LEJEUNE, procureur syndic.

Pour copie conforme :

MONNOT.

Les administrateurs du district de Mantes annoncent à la Convention que leurs frères des campagnes ont apporté toutes les richesses de leurs églises, que tous les hochets de la superstition ont disparu; 1,229 marcs d'argenterie ont été successivement envoyés à la Monnaie.

237 autres marcs et 2 caisses d'ornements brodés sont prêts à y être portés; ils assurent que ce tribut payé à la patrie n'a point été un sacrifice pénible; que les communes n'ont témoigné d'autre regret que de ne pouvoir pas faire à la République des dons plus magnifiques.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Mantes (2) :

Les administrateurs du district de Mantes,
à la Convention nationale.

« Mantes, 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« C'est avec la satisfaction de vrais républicains que nous nous empressons de vous annoncer que dans notre district le règne de la philosophie succède à celui de l'erreur, et que le fanatisme a abandonné la place à la raison et à la vérité.

« Nos frères des campagnes ont apporté toutes les richesses de leurs églises; dans la nôtre, il ne reste plus ni croix, ni saints, ni ornements, tous les autres hochets de la superstition ont disparu.

« 1,229 marcs d'argenterie ont été successi-

vement envoyés à la Monnaie, 237 autres et 2 caisses d'ornements brodés et galonnés, objets du luxe d'un culte superstitieux, sont prêts à y être portés avec 2,416 livres de cuivre et 25 croix tant de Saint-Louis que de Saint-Michel et du Saint-Esprit; vaine récompense accordée par le despotisme à l'orgueil de ses vils esclaves.

« Vous apprendrez sûrement avec le même intérêt que nous fournissons à la fonderie des canons, 120 milliers de métal de cloches et quantité de fer, grilles, etc., pour la fabrication des armes.

« Ce tribut payé à la patrie n'a point été un sacrifice pénible, nos communes éclairées par l'administration n'ont témoigné d'autre regret que de ne pouvoir pas faire à la République des dons plus magnifiques, il n'y a parmi nous ni mécontents, ni fanatiques, cette terre n'est habitée que par les enfants de la liberté.

« Dès que la patrie a été déclarée en danger le germe de l'héroïsme renfermé dans le cœur de notre jeunesse s'est empressé d'éclore, et nos paisibles et laborieux cultivateurs ont été transformés en soldats intrépides.

« Nous n'avons eu, dans tous les temps, qu'à tempérer une ardeur qui eût laissé nos villes désertes et nos campagnes sans cultivateurs.

« Tous les cœurs ont été embrasés de la même émulation, les vieillards, en recevant les adieux de leurs enfants, ont envié leur sort et ne se sont plaints que de l'impuissance de les suivre dans les sentiers de la gloire.

« La mère, s'élevant au-dessus des mouvements de la nature, a dit à son fils : tu n'as plus d'autre mère que la patrie, elle t'appelle à son secours, si je te perds, je trouverai un autre fils dans chaque citoyen aimé pour une cause si belle; d'une tige aussi généreuse il n'a pu sortir que des rameaux vigoureux; aussi nos jeunes gens sont-ils transportés de joie de participer à la gloire d'être les défenseurs de la patrie. Un bataillon formé, équipé et armé en grande partie est déjà en marche pour Versailles, 400 autres jeunes guerriers formant le surplus de la réquisition et 150 cavaliers forts et vigoureux et de la taille la plus avantageuse, brûlent du plus vif désir de rejoindre nos armées, de combattre et de vaincre les satellites des despotes coalisés.

« Tels sont les prodiges, les élans de l'amour de la patrie dont les citoyens Lacroix et Musset, vos dignes collègues, ont été les témoins et auxquels ils ont applaudi avec toute l'énergie du patriotisme qui les caractérise, nous les reverrons comme nos anges tutélaires, leur civisme éclairé a répandu son heureuse influence sur notre district et bientôt la raison seule y aura des autels; même dans nos campagnes, tous les habitants sont disposés à n'avoir d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité.

« Déjà trois braves républicains qui, les premiers dans notre district, avaient prêté leur serment (Scray, curé de Mousseau, Lemoine, curé de Jambville, et Buffey, curé de Moisson), ont renoncé à être les apôtres de l'erreur et du mensonge, et ont déposé dans nos mains les chiffons qui leur donnaient le nom de prêtres. Cet exemple a été imité par plusieurs prêtres qui sont venus abjurer aussi leurs erreurs à la municipalité.

« Généreux législateurs, nous n'avons plus qu'un vœu à former, c'est celui de vous voir persévérer dans vos sublimes fonctions et continuer vos glorieux travaux; vous êtes les génies

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 25, p. 338.

(2) Archives nationales, carton C 279, dossier 756.